

La prise en charge des enfants en situation de rue (ESR)

20/02/2020

Contexte

Le projet **Jokkale** vise à renforcer les capacités des organisations bénéficiant de subventions européennes. Initiée en 2016, l'intervention du Projet **Jokkale** porte sur 5 axes, les 5C : connaissance mutuelle des bénéficiaires, des compétences renforcées sur les procédures de l'UE, la communication sur le projet, la capitalisation de l'expérience et des collaborations thématiques.

Les RDV Jokko sont des ateliers d'échanges de pratiques entre les bénéficiaires sur des sujets techniques (exemples : échanges de pratiques WASH, le pouvoir citoyen au Sénégal...). Ainsi le présent Jokko concernera la thématique de **la prise en charge des enfants en situation de rue (ESR)** qui est une des activités principales de la protection de l'enfance.

Le Sénégal connaît une floraison d'acteurs non étatiques intervenant sur la question des enfants de et dans la rue, mais avec une faible mise en synergie des efforts. Aussi il semble utile de partager les expériences et les approches de ces organisations. Village Pilote, Empire des enfants et le Samusocial Sénégal sont revenus sur leurs activités et leurs expériences en la matière.

Lieu : PFONGUE

Heure : 9h30 à 14h

Présents : Cf liste de présence en annexe

Ordre du jour / Points abordés :

1. Retour sur le concept d' « enfant en situation de rue » (ESR)
 2. Présentation Village Pilote
 3. Présentation Empire des enfants
 4. Présentation Samusocial Sénégal
 5. Les contraintes communes aux trois organisations
 6. Quelques recommandations directes
-

Le concept des « enfants en situation de rue » (ESR)

Nous utilisons l'appellation générale « Enfants en situations de rue », abrégée ESR, pour désigner les enfants qui ont la rue pour principal lieu de vie, tout en attirant l'attention sur la diversité des situations dans lesquelles ils peuvent se trouver.

Les définitions catégorisantes, telles que « enfants de la rue », « enfants dans la rue », sont stigmatisantes, discriminantes et surtout elles ne tiennent pas compte de la perception subjective de l'enfant. Elles trahissent d'emblée le fait qu'elles émanent d'une attitude de non-écoute, dans laquelle l'association de l'enfant à un espace perçu comme problématique et négatif empêche cet enfant d'être un sujet. Pour les enfants pour qui la rue est un milieu de vie prédominant, **il est donc préférable d'utiliser l'expression « Enfants en Situations de Rue » (ESR)**, ceci afin de souligner que le problème n'est pas situé simplement chez les enfants mais dans les situations à travers lesquelles des enfants se retrouvent dans la rue.

Le Samusocial Sénégal, comme la plupart des institutions de prise en charge des enfants des rues au Sénégal, a identifié différents profils d'enfants des rues pour mieux adapter son assistance à leurs besoins. Voici la typologie établie par le Samusocial Sénégal et les définitions qu'il en donne :

- Les « **fakhmans** » : le nom est dérivé du mot wolof Fakh qui signifie briser, casser, rompre. C'est ainsi que les enfants s'appellent eux-mêmes car ils ont rompu les liens avec leur famille, la société l'école, le marabout pour des raisons qui sont propres à chacun. Avec une moyenne d'âge de 16 ans, ils se retrouvent alors à errer dans les rues de la capitale. Ils s'enferment alors dans leur microcosme : leur bande, leur drogue (diluant, chanvre indien, drogue) et les petits boulots pour survivre. **A 90% originaires du Sénégal**, ils vivent en bandes structurées et hiérarchisées dans des lieux marginaux.
- Les « **talibés** » ou « enfants mendiants » : ce sont les enfants des écoles coraniques. Envoyés au daara pour y apprendre le coran, ils passent une partie de la journée à mendier pour leur pitance quotidienne. L'âge moyen des talibés rencontrés par le Samusocial Sénégal en 2008 est de 14 ans sachant qu'il n'est pas rare de trouver des enfants mendiants de 4 ou 5 ans. Selon le rapport, ils mendient par petits groupes, les plus grands encadrent les plus petits. Ils sont soumis à des châtements corporels s'ils ne rapportent pas la somme prévue. Certains d'entre eux fuguent et intègrent des groupes de fakhmans. (Samusocial Sénégal, 2008 : 8)
- Les « **jeunes travailleurs** » sont de jeunes « adolescents » qui vivent de petits boulots (porteurs, cireurs, laveurs de voitures, récolte de ferraille...) ou qui sont en apprentissage (non rémunéré le plus souvent). Ils dorment dans la rue ou dans les épaves de voitures (en général à l'entour des marchés et des gares). Ils ont foi dans l'avenir et ont tous un rêve de « réussite ». Ils se retrouvent en bande mais ne se droguent que rarement.
- Les « **jeunes filles** » particulièrement fuyantes, sont difficilement repérables. Elles vivent de mendicité et/ou de prostitution. Certaines côtoient des groupes de fakhmans et tombent dans la drogue et la délinquance. (Samusocial Sénégal, 2008 : 8).





La présentation a été faite par **Mme Mariama DIALLO**, responsable éducation citoyenne et solidaire à l'ONG Village Pilote qui est une association afro-européenne fondée en 1994. L'ONG défend les droits des enfants et leur donne les clefs pour les faire valoir. La mission de Village Pilote au Sénégal est d'endiguer la problématique des Enfants en situation de rues. Elle met, à ce titre, tous ses efforts au profit de la protection et la réinsertion des enfants en danger.

Leur centre se trouve Déni Birame Ndao¹, structuré en trois niveaux :

- Le **refuge**, pour les enfants de 3 à 12 ans.
- L'**oasis**, pour les enfants de 12 à 17 ans
- Le **tremplin**, pour les enfants de 17 à 25 ans

VP mène des actions comme des **écoutés mobiles** : un dispositif d'identification, d'approche et de mise en confiance des enfants et jeunes en danger. Des tournées hebdomadaires sont organisées de jour comme de nuit dans les rues de Dakar et sa proche banlieue. Des rencontres sont également organisées au sein des prisons pour mineurs et des femmes. Les écoutés mobiles sont également l'occasion d'apporter des soins et de l'écoute. Une approche avec des jeux et la distribution de gouters dans l'environnement de ces ESR, aide à créer une relation de confiance, qui les poussent à se confier et à accepter l'aide qui leur est apportée.

L'objectif est d'amener les enfants à **sortir volontairement et progressivement de la rue** pour les héberger dans l'un de ses centres d'accueil. Mme DIALLO a également souligné que Village Pilote travaille avec des enfants, qui fuient des daaras (écoles coraniques), et des enfants qui viennent de la sous-région notamment Gambie et de la Guinée Conakry vers le Sénégal².

Ils font aussi des **retours en famille**, l'occasion de sensibiliser la famille et les communautés d'origine sur les dangers de la rue et les escroqueries issues de « faux marabouts ».

A travers les formations qu'elle dispense au niveau de leur centre (la maçonnerie, la menuiserie métallique et bois, le maraichage biologique, l'électricité, la restauration), Village Pilote parvient à aider certains jeunes dans leur **réinsertion professionnelle**.

¹ Non loin du Lac Rose

² Il est important de préciser que la part des enfants issus de la sous-région reste bien inférieure en comparaison aux enfants issus du territoire sénégalais.





M. Alassane DIAGNE, coordonnateur de l'Empire des enfants, est revenu sur sa création : fondée en 2000 par la volonté de deux femmes, Mesdames Valérie SCHLUMBERGER et Anta MBOW, l'Association Empire des Enfants tire son nom de l'ancien cinéma « Empire » de Dakar, qui a été fermé depuis des décennies. Cette bâtisse prise en bail puis rénovée fut ainsi ressuscitée pour incarner une seconde vie, celle de servir de refuge aux enfants de la rue. En rouvrant ses portes en Mai 2003, l'ancien cinéma est devenu le centre d'accueil Empire des Enfants.

Le centre d'accueil d'urgence Empire des Enfants prend en charge des garçons âgés de 4 à 17 ans. **L'accueil et l'admission à l'Empire des enfants sont volontaires.** La plupart des enfants admis au centre ont été conduits par un particulier ou un délégué de quartier qui les a trouvés dans la rue en mauvais état de santé. Il arrive aussi qu'un enfant vienne de son propre gré ou bien qu'il soit placé au centre par les services de polices, de la gendarmerie ou des sapeurs-pompiers. L'admission au centre est faite en fonction du profil de l'enfant, de son âge, et de la place disponible.

Si les limites d'accueil sont atteintes, l'enfant nouvellement arrivé sera référé à une autre structure après entretiens et soins. Les pensionnaires du centre bénéficient d'une **prise en charge totale** (hébergement, restauration, habillement, soins médicaux, loisirs etc.). Deux cuisinières se relaient quotidiennement pour assurer le service de la restauration suivant un menu établi chaque semaine et qui tient compte des besoins nutritionnels des enfants.

Le service de **l'action sociale** est assuré 24H/24 par des éducateurs spécialisés. Ils sont aidés dans certaines tâches par des animateurs et des stagiaires. Les dortoirs sont organisés suivant les classes d'âge. Le service de lingerie et la propreté des locaux sont assurés par un personnel d'internat. Le centre dispose d'une petite infirmerie et emploie 2 infirmiers pour procurer des soins médicaux aux pensionnaires.

Au sein du centre les pensionnaires, qui n'ont jamais été à l'école formelle, bénéficient des **cours d'alphabétisation et d'activités sportives**, qui au-delà des bienfaits physiques, est se présente comme une excellente école de vie qui favorise le développement de l'estime de soi et permet aux enfants d'être acceptés par leurs pairs, en trouvant leur place au sein du groupe. Ils font aussi de la danse, de la musique et le psychodrame, qui ont une vocation thérapeutique, l'éducation aux nouvelles technologies et autres activités sont menés dans le centre.



M. Djibril BA, Chargé de programme du Samusocial Sénégal, est revenu sur la création de l'association, d'abord de droit sénégalais enregistrée auprès du Ministère de l'Intérieur en 2003 pour devenir ONG en février 2009.



Des conventions signées avec les principaux ministères l'autorisent à prendre en charge des mineurs en rupture et en danger :

- avec la Direction de l'Éducation surveillée et de la Protection sociale (Ministère de la Justice) qui lui donne le statut de tuteur judiciaire des enfants hébergés ;
- avec le Ministère de la Santé et de la Prévention, qui l'autorise à donner des soins médicaux en rue et à avoir un cabinet médical dans son centre d'hébergement ;
- avec la Direction des Droits et de la Protection de l'Enfance (Ministère de la Petite Enfance et de l'Enfance);
- avec la Ville de Dakar.

La mission du Samu Social Sénégal consiste à intervenir selon les principes de l'urgence auprès des enfants et des jeunes des rues ou en grand danger dans la rue. Et cela notamment :

- en allant à la rencontre des enfants en les considérant comme des victimes n'ayant plus la force ni la volonté d'aller vers les structures de droit commun ou vers toute autre association ; **(Maraudes)**
- en mettant hors de danger les enfants selon des procédures d'urgence médico-psychosociale ; **(Aides médicaux et accompagnement psychologique)**
- en favorisant la réinsertion des enfants grâce à un réseau de partenaires institutionnels et privés ; **(Mise à l'abri et Hébergement (CHUSIP))**
- en soutenant les actions se rattachant directement ou indirectement à la problématique de « l'enfance en danger ». **(Orientations et retours en famille)**

Le Samu Social constitue le premier maillon d'une chaîne qui va de l'urgence à l'insertion. Il a pour objectif d'améliorer la situation des enfants en danger dans la rue et d'éviter l'aggravation de leur détresse. L'ONG cherche simplement à mettre en place un processus de prise en charge, au nom de la dignité que l'on doit aux enfants, et d'une manière générale à toute personne exclue des mécanismes de prise en charge traditionnels.

Pour **encadrer et professionnaliser la prise en charge des enfants** de la rue, le Samusocial Sénégal, en partenariat avec le Samusocial international, met en œuvre un certain nombre d'activités afin d'améliorer ses compétences techniques et son niveau de compréhension de la problématique. Ainsi, les grands axes « transversaux » des activités sont développés depuis sa création et en fonction des problèmes rencontrés. Des activités telles que :



- La recherche et la diffusion des savoirs (rapports d'études, cahiers thématiques, guides pratiques ...)³
- Des plaidoyers auprès des décideurs
- Le renforcement des capacités (personnel SSN et partenaires)
- Le travail en réseau

Les contraintes communes aux trois organisations

Que ce soit Village Pilote, le Samusocial Sénégal ou encore l'Empire des enfants, les organisations qui oeuvrent dans la protection de l'enfance et qui font de la prise en charge des ESR leurs activités principales, sont souvent confrontées à des difficultés et contraintes majeures qui paralysent leurs interventions.

Parmi ces contraintes, il y a celles d'ordre général comme :

- Le nombre très important d'enfants dans les rues par rapport aux moyens des associations
- La forte marginalisation des enfants par la population (notamment due à la prise de drogues)
- La mobilité extrême des enfants/jeunes et des territoires
- La « Suradaptation paradoxale » des enfants à la vie en rue⁴, ou le constat navrant que les plus adaptés à la rue et à la survie sont les moins adaptables au dynamisme social conventionnel, autrement dit, aux codes de la vie sociale.
- Les rafles et descentes des forces de l'ordre qui sont souvent réalisés dans des conditions violentes, sans prises en compte de la situation même des enfants.
- L'insuffisance de l'appui du gouvernement sénégalais

Pour ce qui est des contraintes liées directement à la prise en charge des ESR, nous pouvons noter :

- Le processus lent, long et fragile de l'installation du climat confiance nécessaire à l'insertion de l'enfant dans le centre
- La faible part des financements destinés à la prise en charge alimentaire des enfants et à la rémunération des animateurs des associations
- Le manque de place disponible dans les centres d'accueil
- Le manque de compétences locales en termes de suivi psychosocial des ESR⁵

³ Le Samusocial est à l'origine de nombreuses publications sur la protection de l'enfance au Sénégal. Elles sont disponibles en ligne ici : <http://samusocialsenegal.com/etudes-et-ouvrages/>

⁴ Voir le rapport du Samusocial International intitulé « LA SURADAPTATION PARADOXALE. UNE NOTION CLÉ DANS L'ABORD CLINIQUE ET PSYCHOPATHOLOGIQUE DES ENFANTS ET JEUNES DE LA RUE » publié en 2014 et disponible ici : <http://samusocialsenegal.com/wp-content/uploads/2015/02/SSI-Cahier-th%C3%A9matique-Suradaptation-paradoxale-2014.pdf>

⁵ Mais également la difficulté à financer durablement un poste de psychologue dans les structures.



Quelques recommandations directes

Pour les OSC :

Les OSC œuvrant dans la protection de l'enfant au Sénégal doivent **mutualiser certaines activités** afin d'améliorer l'efficacité de leurs activités. Ainsi, pourraient-elles :

- Porter des plaidoyers communs auprès de diverses autorités (comme le Programme alimentaire mondial (PAM), qui octroie des denrées alimentaires).
- Mettre en place un système de suivi des ESR infectés par le VIH, pour leurs prises en charge, car actuellement aucun accompagnement n'est à ce jour effectif.
- Mettre en place un système d'identification des ESR commun à toutes les organisations⁶.
- Élaborer une cartographie des acteurs (notamment des ONG locales et internationales et des agences des NU) pour permettre de mieux comprendre qui fait quoi et où, afin d'orienter les efforts vers la création (ou bien le renforcement) des partenariats stratégiques et de mieux sélectionner les zones géographiques plus pertinentes
- Identifier et partager les bonnes pratiques une valeur de référence pour l'amélioration progressive des programmes de protection de l'enfant au Sénégal. Toutes les institutions et tous les individus sont donc encouragés dans l'identification et dans le partage des expériences importantes dans le domaine de la protection de l'enfant.

De manière générale, les acteurs du système doivent **adopter une vision commune et développer des interventions complémentaires**. Pour cela, ils doivent reconnaître la nécessité de repenser leurs interventions de manière participative, concertée et intégrée.

Pour les Partenaires Techniques et Financiers :

- Accroître les financements accordés aux actuels centres d'accueil qui fournissent un hébergement d'urgence aux ESR ;
- Envisager d'élaborer ou de soutenir des projets visant à construire ou financer des centres d'accueil d'urgence pour enfants qui font cruellement défaut dans certaines régions, notamment à Diourbel, Louga et Tambacounda.

Pour l'État du Sénégal :

- Augmenter considérablement les moyens alloués aux services de protection de l'enfance qui manquent cruellement de ressources et sont souvent submergés⁷.
- Faire appliquer les lois relatives à la mendicité des enfants
- Faire appliquer les lois relatives à la réglementation des daaras
- Intégrer systématiquement les OSC dans les CDPE, qui sont en charge du comité technique de gestion des enfants en situation de rue.

⁶ A ce titre, M. SARR, Directeur de la Fondation Xaley au Sénégal, a proposé de mutualiser ces informations à travers un dispositif numérique (déjà fonctionnelle en Inde) qui permet notamment d'identifier les enfants par un scan de la paume de la main via une application mobile.

⁷ L'absence de services de protection de l'enfance adéquats pour soustraire les enfants de situations de violence, fournir des soins et un abri, et signaler des cas de maltraitance à la police ou au procureur, contribue également au nombre élevé d'enfants dans les rues et soumis à des abus continus dans les daaras

